

# ASSEMBLÉE DU 7 MAI 2025 – PROCÈS-VERBAL

---

Lieu : Café de la Poste, Glovelier                      Heure : 19h30

Présidence : Lionel Maitre

Présents : Selon liste de présences annexée

Excusées : Communes de Rosssemaison et Soubey

Absentes : Communes de Develier, Fahy, Lajoux, Mettembert, Montfaucon et Muriaux

---

## 1. SALUTATIONS ET COMMUNICATIONS

L. Maitre salue les représentants des communes, de l'Etat et des médias et ouvre l'Assemblée.

K. Genesta-Nagel et E. Dobler acceptent de fonctionner comme scrutateurs.

Il souhaite la bienvenue à Magali Voillat, nouvelle secrétaire générale, qui est présente ce soir pour sa première Assemblée.

Il passe la parole à Madame la Ministre Rosalie Beuret Siess qui adresse un message à l'Assemblée. Elle transmet les salutations du Gouvernement et fait part de son plaisir à participer aux rencontres de l'AJC pour maintenir le dialogue entre le Canton et les communes. Son propos évoque en particulier le projet « Modernisation de l'Etat » et ses enjeux. Sur les 600 prestations délivrées par l'Etat, 52% relèvent du droit fédéral, 35% du droit cantonal et seules 6% ne reposent sur aucune obligation légale. D'ici 2029, l'ensemble des prestations aura été analysé et leur manière de les délivrer étudiée et repensée. L'objectif est, à terme, de profiter de gains d'efficacité. La numérisation et la cyberadministration constituent des éléments majeurs. Toutefois, la proximité reste une préoccupation importante afin de limiter la fracture numérique. L'installation d'un guichet unique à Moutier est un projet innovant qu'elle espère concluant pour pouvoir dupliquer cette organisation dans les autres districts. L'accueil de Moutier, dossier historique, est aussi mentionné dans les défis. Le Gouvernement a présenté récemment la localisation des services de l'Etat, regroupant près de 200 emplois, qui déménageront progressivement à Moutier. Plusieurs modifications législatives sont en cours avec notamment la votation populaire le 18 mai prochain sur la modification constitutionnelle pour la neutralisation temporaire des effets financiers exceptionnels de l'intégration de Moutier dans le Jura, objet qu'elle encourage à soutenir. Enfin, elle salue chaleureusement Magali Voillat qui a déjà apporté une belle énergie à ses fonctions. Elle adresse également un mot de remerciements à Jean-Yves Gentil. En conclusion, elle relève que toutes les autorités jurassiennes doivent se fédérer pour que notre Canton puisse se développer et espère que les débats de l'Assemblée puissent y contribuer.

L. Maitre remercie Madame la Ministre. Il demande à l'Assemblée si l'ordre du jour transmis convient. Aucune remarque n'est formulée et l'ordre du jour est considéré comme approuvé tel que proposé.

## 2. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES DES 26 JUIN ET 27 NOVEMBRE 2024

Les procès-verbaux mis à disposition sur le site internet ne font pas l'objet de remarques. Ils sont validés à l'unanimité.

## 3. PRÉSENTATION DE L'OFFRE 2026 EN TRANSPORTS PUBLICS

L. Maître salue Monsieur le Ministre David Eray, Monsieur Daniel Rieder (Chef du SDT) et Monsieur Antonio Massa (Employé à la section mobilité et transports) qui vont présenter ce point. Au titre d'introduction, L. Maître informe que l'AJC a rencontré le SDT une première fois le 02.10.2024, puis à nouveau le 03.02.2025. Si la première rencontre laissait présager le pire, il a été constaté lors de la deuxième rencontre qu'un travail conséquent avait été mené pour trouver un équilibre entre les besoins et les contraintes financières, ce qui a permis d'aborder la suite de manière plus sereine. Il salue le travail effectué par le service et le Ministre et passe ensuite la parole aux représentants de l'Etat pour la présentation.

D. Eray indique que le département a souhaité partager ses préoccupations avec les communes lors des séances précitées dans le but de préparer l'horaire 2026. Plusieurs changements interviendront en 2026 : fin des travaux à Grellingen qui permettront de rétablir la liaison directe entre l'arc lémanique et Bâle via Moutier et Delémont, fin malheureusement de la liaison transfrontalière vers Meroux suite à une décision unilatérale de la région Bourgogne-Franche-Comté, accueil de Moutier entraînant un périmètre agrandi pour la gestion des transports publics, application stricte des critères de financement par la Confédération. Au niveau du financement, pour chaque ligne de bus ou train reconnue par la Confédération, 74% sont assurés par la Confédération (contre 50% dans d'autres cantons). Ce subventionnement est important et permet de proposer la meilleure offre possible tenant compte aussi de nos moyens financiers cantonaux. Il relève également le travail effectué depuis plusieurs années pour inciter au transfert modal pour augmenter la fréquentation, donc le taux de couverture des frais, et donc la pérennité de l'offre voire son développement. De 19% avant le Covid (contre 23-24% au niveau suisse), l'objectif est d'atteindre la moyenne suisse. Des avancées sont constatées. Depuis une douzaine d'années, l'offre a été améliorée, les coûts ont également été maîtrisés grâce à l'appel d'offres qui a permis un gain annuel de CHF 700'000.- pour le Canton et CHF 300'000.- pour les communes pour un périmètre constant et pour une durée de dix ans correspondant à la concession. Il mentionne que quotidiennement 25'000 déplacements se font en bus ou en train, ces usagers ont besoin des transports publics et l'objectif est de les servir le mieux possible. Toutefois, le taux de couverture est trop bas pour certaines lignes. Deux options étaient possibles : appliquer les critères de la Confédération et supprimer 30% de l'offre ce qui aurait été conséquent et aurait détérioré totalement l'offre en transports publics. L'autre possibilité était de financer totalement par le Canton et les communes la part qui ne sera plus financée par la Confédération, représentant environ CHF 6 millions par année. Une solution intermédiaire sera proposée au Gouvernement en juin avec une réduction limitée de l'offre là où la fréquentation est faible et un financement public supplémentaire pour garder une bonne attractivité malgré cela. Il termine en rappelant que les collectivités publiques ont un rôle à jouer pour inciter les gens à utiliser les transports publics.

D. Rieder évoque tout d'abord les bonnes nouvelles avec, au niveau des chemins de fer, un renforcement de la ligne d'importance nationale passant par Delémont, grâce au doublement de la voie à Grellingen, permettant une cadence à la demi-heure vers Bâle, Lausanne et Genève, avec une liaison directe une fois par heure sur la ligne Bâle-Delémont-Lausanne. Autre bonne nouvelle pour tirer profit de la mauvaise nouvelle ne permettant plus aux trains suisses de circuler en France, les modalités de circulation ont été revues sur les deux lignes Bonfol et Boncourt. Une cadence augmentée à la demi-heure sera instaurée en journée avec une fois sur deux une liaison directe pour Delémont. Enfin, des trains circuleront plus tôt au départ de Delle, soit dès 4h19 au lieu de 5h18 pour répondre aux attentes des entreprises industrielles.

Au niveau des bus, A. Massa explique tout d'abord les trois critères de financement de la Confédération. Pour obtenir un financement de la Confédération à hauteur de 74%, les lignes doivent avoir une fonction de desserte, cela signifie qu'une des localités doit avoir un point de jonction au réseau supérieur, et les localités en fin de ligne doivent avoir au moins 100 habitants à l'année. Le deuxième critère est le degré de couverture des frais ou la rentabilité minimale. Ce degré de couverture varie selon le nombre de courses offertes (10% pour 18 paires de courses ou moins, 20% s'il y a plus de 18 paires de courses quotidiennes). Enfin, le troisième critère concerne la fréquentation qui conditionne le montant financé par la Confédération. Dans le Canton du Jura, cinq lignes ne respectent pas le taux de couverture des frais en 2024, ce qui signifie que la Confédération ne financera plus rien. Ces cinq lignes ont aussi une fréquentation insuffisante. Neuf autres lignes ont un problème « uniquement » de fréquentation exigeant un financement complémentaire par le Canton. Tout allait bien jusqu'à peu car la Confédération était peu regardante. Ils appliqueront dorénavant strictement les règles. Ils ont notamment repéré que Damvant n'a plus 100 habitants et ne remplit plus le critère de fonction de desserte. Ces contraintes représentent CHF 5.5 millions de coûts supplémentaires ou 30% de réduction de l'offre.

D. Rieder explique les scénarios étudiés : 1) Maintien de l'offre telle qu'aujourd'hui, cela représente une charge supplémentaire de CHF 5.5 millions dont CHF 1.7 million à charge des communes. 2) Pour maintenir le coût actuel, il faudrait réduire l'offre de 30%. 3) Une situation intermédiaire a été étudiée impliquant un surcoût de CHF 1.7 million dont CHF 500'000.- à charge des communes, ce qui implique une réduction limitée de l'offre de 15%. Pour cette solution qui a reçu un préavis favorable du Gouvernement mais dont la décision finale interviendra en juin, il relate les critères qui ont dicté l'élaboration ligne après ligne de ce scénario. Evidemment les critères fédéraux ont été considérés notamment la limite de 18 paires de courses qui influence le taux de couverture, mais aussi s'il faut une offre de transports scolaires. Dans ce cas, l'offre est maintenue même si la Confédération ne participe pas au financement. En conclusion, ce scénario est le meilleur résultat qu'il a été possible d'obtenir en tenant aussi compte de la maîtrise des finances cantonales.

Les horaires seront publiés du 23 mai au 9 juin pour consultation des milieux intéressés, puis le Gouvernement statuera dans le courant du mois de juin, pour que les transports puissent ensuite être commandés aux entreprises.

M. Vallat demande s'il est vrai que les militaires ne comptent pas dans les statistiques puisqu'ils ne paient pas leurs transports. A. Massa répond qu'ils sont bien comptabilisés.

Il est répondu à P. Eggertswyler que les voyageurs sont comptés à partir de 1.5 km du point de jonction car la Confédération ne souhaite pas financer le trafic local/urbain. La fréquentation est évidemment un peu plus faible qu'au départ de la ligne.

J. Lallau puis C.-A. Chapatte demandent s'il a été tenu compte du fait que la diminution de l'offre risque de réduire la demande. D. Rieder répond que c'est un risque, mais il a été essayé de limiter la réduction de l'offre là où il y a le plus de fréquentation. A. Massa explique aussi que la cadence reste élevée aux heures de pointe et moins à d'autres moments plus creux. Il indique que c'est toute la difficulté du travail effectué pour essayer de minimiser les effets. Il indique aussi que l'estimation de baisse de fréquentation est une baisse de 5-6% contrairement aux 15% de baisse de l'offre du lundi au vendredi. Sur l'ensemble de l'offre, la baisse est de 8 à 9%.

J. Sudan indique que Damvant est toute proche de 100 habitants. Elle demande à quel rythme est actualisée la statistique, ce à quoi A. Massa répond que cela est effectué tous les deux ans. J. Sudan regrette aussi que les résidents secondaires, friands des transports publics, ne soient pas comptés.

T. Créatin demande qu'il soit rappelé le montant actuel à charge des communes. Il est indiqué par A. Massa que les communes participent à hauteur de CHF 1'700'000.-.

D. Jolissaint se pose la question sur la faisabilité de nouvelles lignes dans le futur, par exemple les localités de Courtemaury-Courgenay-Alle qui regroupent une population d'environ 4'500 habitants ne disposent d'aucune liaison aujourd'hui. A. Massa indique que c'est une demande connue, il ne peut pas être dit que c'est impossible et un travail sur un concept a déjà été entamé à l'interne.

D. Torti s'inquiète de la suppression des courses via Lucelle et Charmoille pour les habitants du Haut-Plateau. Il demande s'il ne serait pas possible d'en garder au moins matin et soir pour les jeunes notamment qui se déplacent en Ajoie pour les études. D. Rieder répond qu'effectivement cela a été un choix en essayant de chercher un juste milieu entre les conséquences négatives et ce que le Canton et les communes sont à même de payer.

J. Lallau demande, pour la ligne Delémont-Delle-Bonfol, quel matériel roulant sera utilisé par rapport au matériel CJ qui s'avère actuellement bruyant. D. Rieder et A. Massa indiquent que la ligne sera exploitée par les CFF avec du matériel roulant CFF, donc pas de nuisance sonore à craindre.

S. Mittempergher demande si les communes recevront formellement une information pour la consultation. D. Rieder répond qu'il s'agit d'une consultation nationale sur la plateforme nationale où il sera possible de lire l'horaire ligne par ligne. De plus, une information publique sera faite le 21 mai. Un courriel sera aussi envoyé aux communes, comme cela est le cas par exemple aux cercles scolaires.

D. Eray conclut en incitant à renforcer l'usage des trains et des bus. Il cite par exemple les matchs du HC Ajoie et les courses du Tabeillon qui encouragent l'utilisation des transports publics. L'Etat a mis en place le plan de mobilité pour les employés qui a suscité des réactions mais a engendré un record de Job Abo (abonnements Vagabond subventionnés par les employeurs) vendus à des adultes. Il encourage donc à ce que tous ensemble on agisse à renforcer la fréquentation.

#### 4. PRÉSENTATION DU PROJET DE REDÉPLOIEMENT DES STRUCTURES COMMUNALES ET DÉCISION DE PRINCIPE SUR LA SUITE À DONNER

L. Maître indique que l'objectif de ce point est une présentation du rapport transmis au Parlement et en primeur aux communes le 2 mai, puis une décision de principe pour la suite à donner à ce projet. Le comité de l'AJC a été associé lors de rencontres et pour la préparation de ce rapport pour la partie concernant les communes, il remercie le Gouvernement pour cela. Il cite quelques soucis rencontrés par les communes : difficultés à repourvoir les postes à l'exécutif, perte de tâches pour les petites communes tels que le traitement des permis de construire qui engendrent en quelque sorte une perte d'autonomie. Il précise que le comité de l'AJC ne s'est engagé à rien pour l'instant, uniquement à être un interlocuteur. Pour la suite, l'idée serait d'organiser un forum des communes, décision de principe sur laquelle l'Assemblée aura à se prononcer après la présentation.

Ce rapport étant issu du Gouvernement, il sera présenté par Madame la Ministre Rosalie Beuret Siess qui est accompagnée par Madame Fanny Noghero (Déléguée aux affaires extérieures) et Monsieur Christophe Riat (Délégué aux affaires communales).

Madame la Ministre rappelle l'origine du rapport transmis vendredi dernier. Dans le cadre de l'élaboration du budget 2025 avec pour objectif de ne pas intégrer de parts de la BNS, un mandat à trois experts a été attribué pour bénéficier d'un regard extérieur. Ceux-ci ont relevé la pertinence du plan équilibre et la nécessité de trouver des économies à court terme. Mais ils ont aussi relevé que les plans d'économies se succèdent depuis plusieurs années et qu'un certain essoufflement est ressenti au sein de la population et de la fonction publique. Ils ont préconisé de réformer les structures aussi bien étatiques que communales avec pour objectif de moderniser leur fonctionnement et de les rendre plus efficaces. La difficulté pour l'Etat est de pouvoir mener ces réformes de fond et ne pas concentrer tous les efforts sur la recherche d'économies à très court terme. Selon les experts, l'accueil de Moutier est aussi une opportunité pour l'Etat de se questionner sur ses pratiques. Pour le redéploiement des structures communales, Madame la Ministre souligne le caractère émotionnel du sujet. Elle indique qu'il y aura un processus parlementaire, mais qu'en parallèle il est souhaité mener un projet avec les communes via l'AJC, d'entamer le débat avec les communes. Elle remercie d'ailleurs le comité de l'AJC pour avoir accepté d'ouvrir la discussion lors de cette Assemblée. Elle termine en disant que de telles réformes ne se décrètent pas, elles doivent se co-construire sur la base de la vision du Gouvernement.

F. Noghero se fait la porte-parole du rapport des experts et ce qu'ils préconisent dans leur rapport : un nouveau cadre financier ce qui signifie pour eux « investir pour sortir de l'ornière » (renforcer le frein à l'endettement, protéger les investissements, exclure tous les revenus volatiles du budget), le redéploiement des structures communales (objectif : 7-8 communes pour une meilleure efficacité dans les relations avec l'Etat), modernisation du pilotage de l'Etat (enveloppes budgétaires, outils de monitoring, culture des compétences et de pilotage et gestion), moyens pour financer le projet (revalorisation du patrimoine, utilisation du fonds de péréquation, usage des revenus volatiles).

F. Noguero résume ensuite le rapport du Gouvernement au Parlement en quatre axes : modernisation de l'Etat, redéploiement des structures communales et nouvelle répartition des tâches et des charges, moyens pour financer les projets, retrouver un équilibre financier structurel durable.

C. Riat présente la partie du rapport concernant le redéploiement des structures communales (pages 16 à 22). Il indique que le comité de l'AJC a été consulté pour cette partie et a pu faire part de ses remarques. Concernant le contexte général, il indique que les recommandations des experts font écho aux constats du Gouvernement et à ses questionnements sur le fonctionnement du modèle communal. Il relève la nécessité d'obtenir l'adhésion des autorités communales et le besoin que les projets trouvent une impulsion au niveau local. Il mentionne les réformes au niveau suisse d'adaptation des structures communales, mais aussi la vague de fusions dans les années 2010, ainsi que les nombreuses interventions parlementaires à ce sujet.

Au niveau des constats qui rendent pertinente une réforme du modèle communal, ils sont nombreux, C. Riat résume les difficultés rencontrées par les communes au niveau de leur fonctionnement et de la gouvernance dont la complexification, la surcharge, le renouvellement des élus, les attentes des citoyens. Au niveau des finances communales, il mentionne une augmentation de l'endettement, la diminution de la capacité d'investissement, les disparités entre communes. Concernant la démocratie locale, il signale des difficultés avec les assemblées communales. Il est aussi indiqué un sentiment d'affaiblissement de l'autonomie communale, avec notamment un accroissement des collaborations intercommunales. Si aucune réforme n'est engagée, des risques importants menacent le fonctionnement voire l'existence même du système actuel.

C. Riat indique que le Gouvernement souhaite un regroupement des communes pour avoir des structures renforcées, plus fortes et efficaces. Il cite quelques avantages : simplification, modernisation, renforcement des services aux citoyens, revalorisation du statut d'élus, mise en commun des ressources financières, ce qui permettrait de revivifier l'autonomie communale et un renforcement du poids politique de chaque commune qui prendrait alors une dimension régionale, redynamisation de la qualité de la démocratie locale avec un conseil général et des commissions villageoises pour maintenir voire renforcer la gouvernance locale et la proximité avec les citoyens. Les regroupements suscitent aussi des craintes comme la perte d'identité locale, la dépersonnalisation de la relation à l'autorité. Mais des exemples réussis de fusions (Val de Travers, Val de Ruz, Bulle, Val d'Anniviers, Vallée de Joux, Glaris) sont encourageants, là où les craintes initiales se sont atténuées et qu'il est constaté un développement régional économique et social. Il cite également la commune de Haute-Sorne qui profite d'un développement significatif.

Il fait part ensuite de la vision du Gouvernement qui doit guider ce projet : « Afin de renforcer l'autonomie communale et d'appliquer pleinement le principe de subsidiarité, l'Etat accompagne l'AJC et les communes elles-mêmes dans la définition de la nouvelle carte des communes jurassiennes fondée sur la cohérence territoriale et des identités locales partagées ; d'autre part, il modernise le cadre législatif dans le but d'encourager et faciliter les processus de fusion. ». Il communique ensuite les objectifs déclinés pour les communes (poids politique renforcé, renforcement de l'autonomie communale, revitalisation de la démocratie locale, revalorisation de statut d' élu, création de commissions de proximité, recherche de valeur ajoutée, d'efficacité et d'efficience dans la délivrance des prestations), l'Etat (gain d'efficience dans les relations Etat-

communes), ainsi que des objectifs communs : révision sectorielle de la répartition des tâches. La vision et les objectifs doivent se concrétiser au travers de quatre axes : construire les contours d'un projet de société permettant de nourrir les réflexions en vue de regroupements de communes, nouveau cadre législatif mis en place pour encourager les regroupements et allouer les ressources financières nécessaires aux projets, inciter les communes à se lancer dans des projets ambitieux de regroupement avec le soutien de l'AJC et de l'Etat, redéfinir en parallèle une nouvelle répartition des tâches.

C. Riat explique ensuite le plan d'actions. La consultation de l'AJC concernant le présent rapport a déjà eu lieu, la présentation du rapport aux communes est actuellement en cours. Pour les actions à venir, il est proposé de mettre sur pied un forum des communes et de constituer un comité de pilotage (ces deux points seront repris ultérieurement par la secrétaire générale de l'AJC), mais aussi des projets spécifiques par secteur pour la révision de la répartition des tâches. A moyen terme, l'idée est de définir le cadre légal et d'obtenir l'adhésion des communes d'ici la fin de la législature communale. Durant la prochaine législature communale, des projets de regroupements de communes pourraient être initiés.

Au niveau du financement, C. Riat indique que le Gouvernement propose d'utiliser le fonds de péréquation financière pour financer les études, les ressources nécessaires à la conduite du projet, pour financer les montants à allouer au titre de l'aide aux fusions, et le financement spécifique de projets pour optimiser certains processus afin de favoriser des synergies (par ex. outils informatiques).

Madame la Ministre, en guise de conclusion, insiste sur le fait que ce rapport est informatif et doit permettre d'ouvrir le débat. Elle souligne que la présentation liste les avantages, les inconvénients, mais rien ne remplace le constat du terrain et relève que nous sommes tous conscients des difficultés que connaissent les communes, malgré un engagement conséquent des autorités. Elle relève aussi l'organisation positive en parallèle au travers de syndicats mais constate la charge supplémentaire que représentent pour les élus ces « couches » de collaborations intercommunales. Elle mentionne encore que des commissions de proximité pourraient être déployées pour garantir toute une série de prestations de proximité à réaliser à un échelon local. Par contre, il y a toute une série de prestations politico-administratives qui ne se limitent plus au territoire communal et qui nécessiteraient de pouvoir être pensées globalement. On est sur des dossiers émotionnels, avec des opinions très tranchées. Elle invite chacune et chacun à ouvrir le débat, à faire le bilan des fusions déjà réalisées, à s'inspirer des expériences dans d'autres cantons. Le Gouvernement souhaite opérer un changement profond et conséquent de nos institutions car avec 80'000 habitants le besoin de se fédérer est toujours plus important pour pouvoir exister et se développer sur la scène nationale. Mais rien de tout cela ne sera pas possible si les communes ne sont pas d'accord de se mettre en mouvement avec le Gouvernement ! Elle invite donc les communes à entrer dans la danse, ce n'est pas un projet contre les communes, mais pour les communes. L'Etat pourrait décider de ne pas s'engager et de voir comment les communes continuent à évoluer, de constater leur perte d'autonomie progressive et de s'accaparer petit à petit leurs prestations et compétences. Mais ce n'est clairement pas la volonté du Gouvernement qui souhaite pouvoir avoir des partenaires forts. L'Etat est donc prêt à appuyer l'AJC, AJC restructurée qui démontre une capacité à s'engager dans ce type de démarches. Elle encourage donc à accepter la proposition d'organisation du forum des communes.

M. Voillat relève en préambule la bonne collaboration entre Canton et AJC sur ce dossier qui se perçoit selon elle dans la présentation. Elle souhaite vivement que cela puisse continuer ainsi pour ce dossier et d'autres pour que l'AJC puisse

clairement jouer son rôle de partenaire. Elle présente ensuite plus en détails les prochaines étapes déjà évoquées par C. Riat. Tout d'abord, il est proposé de mettre sur pied un forum des communes le mercredi 03.09.2025 de 18h30 à 21h30 si cela est validé ce soir par l'Assemblée. Ce forum réunirait au moins deux personnes par commune. Il s'agirait du lancement concret du projet avec pour objectifs d'échanger, de faire part des idées, mais aussi des craintes, d'évoquer des pistes. Comme cela a déjà été dit, l'intention finale du Gouvernement de réduire le nombre de communes est connue, mais le chemin pour y arriver doit être choisi, voire même construit. L'organisation fine de ce forum des communes resterait à définir mais il est probable qu'il serait proposé une réflexion sous forme d'ateliers dont quelques idées figurent sur la présentation. Le forum des communes se terminerait par un apéro pour poursuivre les échanges.

D'autre part, dans le rapport il est évoqué la mise sur pied d'un comité de pilotage. Sa première mission devrait être d'effectuer la synthèse des échanges du forum des communes, puis d'autres missions sont indiquées sur la présentation mais restent à affiner. La constitution du comité de pilotage et son fonctionnement doivent encore être réfléchis avec les représentants du Canton, puis les membres du comité de pilotage seront recherchés.

Au terme de la présentation, L. Maitre reprend la parole. Il remercie les différents intervenants et souhaite ouvrir le débat avant de procéder au vote. Il souligne que les syndicats intercommunaux, du moins en Ajoie, se questionnent aussi sur la voie à suivre, ainsi que la charge temporelle qu'ils engendrent. Il signale que le projet de répartition des charges est aussi important. Il relève à titre personnel et au nom du comité qu'il encourage à voter favorablement sur l'organisation du forum. Le fait que cela soit recommandé par des experts pourrait le braquer à titre personnel, mais il relève qu'il faut faire fi de cela et se rappeler que l'on parlait déjà de ce sujet avant leur rapport. Il conclut sur la phrase d'Alain Berset : « Il faut agir aussi vite que possible, mais aussi lentement que nécessaire ».

J.-P. Lachat indique avoir été surpris par le fait que les syndicats sont perçus comme anti-démocratiques. Il considère que c'est le contraire car c'est par leur biais que les communes apprennent à travailler ensemble en citant l'exemple de la patinoire de Porrentruy, et pense que c'est une étape vers la fusion. Il pense que les syndicats devraient être considérés et plutôt que mis de côté, et il se demande pourquoi ce n'est pas le cas. Madame la Ministre salue ces solutions pragmatiques mises en place par et en faveur des communes et pense que cela aurait effectivement pu être relevé à sa juste valeur dans la présentation. Pour de nombreuses prestations comme par exemple la promotion économique, la gestion de l'eau, mais aussi le pilotage d'infrastructures régionales, les communes se sont organisées pour fonctionner de manière efficace et efficiente ensemble, mais elle constate que le « mille-feuille » engendre une démultiplication de séances. Le but n'est pas d'opposer les syndicats aux fusions de communes. Aujourd'hui les syndicats permettent de maintenir les communes telles quelles. Elle se demande si un système hybride avec davantage de pouvoir démocratique aux syndicats tout en gardant une identité locale ne pourrait pas être l'évolution. L. Maitre indique que le comité de l'AJC est convaincu des bienfaits des syndicats car deux présidents siègent au sein du comité de l'AJC et lui-même est membre du comité du SidP. J.-P. Lachat ajoute que les craintes au niveau démocratique sont aussi entendues et réfléchies au sein du SidP. Le fonctionnement via le syndicat a vraiment du sens au niveau de l'Ajoie et cela serait dommage de s'en priver.

S. Mittempergher précise que si on ne veut vraiment plus de syndicats, il faut quatre communes dans le Canton. C. Riat répond qu'il n'est pas souhaité de supprimer tous les syndicats, ils ont pleinement leur rôle pour certaines thématiques, mais on doit se poser des questions quand les syndicats augmentent leur périmètre d'activités et que les communes sont

en quelque sorte privées de leurs prérogatives communales. L. Maitre pense qu'il y a plusieurs variantes à discuter. Si le choix était quatre communes comme la variante de Glaris, les syndicats n'ont plus lieu d'être. Il s'interroge toutefois si c'est une bonne idée d'avoir des si grandes communes qui deviennent des mammoths administratifs, il n'est pas convaincu de l'efficacité. Il pense qu'une variante hybride avec le maintien des syndicats avec des communes de 5000 habitants serait peut-être plus opportune. T. Crétin précise que les tâches assumées par les syndicats ont toutes été décidées par les communes, rien n'a été imposé aux communes membres. Dans le district de Porrentruy, il est évoqué un questionnaire via lequel les communes ont été sollicitées pour qu'elles indiquent les tâches qu'elles souhaiteraient confier au SidP au travers d'une centralisation.

L. Maitre évoque qu'on a tendance à regarder égoïstement la situation financière de sa commune. Il mentionne la situation de Boncourt qui a vu sa situation changer en peu d'années et il revoit un peu sa vision par rapport aux fusions de communes.

S. Brosy demande si, en acceptant la tenue du forum des communes, on met le doigt dans l'engrenage et on ne pourra ensuite plus reculer car la machine sera lancée. L. Maitre indique qu'il ne voit pas cela comme ça, il rappelle que le but est de réfléchir ensemble. Madame la Ministre complète en disant qu'aucune fusion ne se fera s'il n'y a pas de volonté ou d'adhésion des communes. L'Etat ne peut pas imposer les fusions de communes. Il n'y a aujourd'hui pas d'intention de corseter les membres de l'AJC et de les amener de manière sournoise vers un objectif qui serait déjà défini.

A. Lovis est ouvert au dialogue mais il a une question de procédure. Pour que cela puisse être accepté, il faut qu'il y ait l'adhésion des citoyens et que les démarches viennent par le « bas ». Il demande s'il est possible de consulter les citoyens avant toute discussion. Madame la Ministre indique que l'Etat ne s'oppose pas à toute consultation, mais pense que les citoyens auront plus d'intérêts à se positionner sur une feuille de route ou sur quelques pistes. Elle rappelle que le forum doit permettre de poser la première pierre. L. Maitre renforce cette idée et il lui semble que, pour « dégrossir », les autorités communales sont les mieux placées. F. Noguero complète en disant qu'un forum, comme son nom l'indique, est un lieu de discussion et cela n'engage à rien. Des forums pourraient être imaginés ensuite dans les communes.

T. Bourquard, fervent défenseur de l'autonomie communale, a été très surpris qu'il ait été fait appel à des experts externes alors que nous avons des compétences à l'interne du Canton et des communes. De plus, il remarque qu'il n'y a rien de neuf sous le soleil et que certains partis proposent les mêmes idées depuis de nombreuses années. Il pense toutefois que c'est le moment d'engager la discussion, même si au final ça aboutit à un no-go », ou que la version « syndicat » est retenue. Il relève que la commune de Boécourt voit d'un très bon œil ce qui se fait au niveau du SidP. En conclusion, il propose d'avancer dans ce projet et d'y aller à fond.

R. Baume regrette aussi le recours aux experts avec de plus une dérive car l'objectif initial d'équilibrer le budget 2025, ce qui a dévié vers des fusions de communes qui, cela a été dit par la porte-parole des experts, n'aura pas d'incidence sur les finances. Leurs conclusions qui sont que l'intelligence artificielle va nous aider, mais aussi la venue des de Moutier, ainsi que les fusions. Toutefois, ils ne pensent pas que ces trois éléments vont aider les finances cantonales. Madame la Ministre entend les critiques relatives aux experts, mais elle ose espérer qu'autant d'attention aurait été portée à ce rapport si le Gouvernement avait rédigé le rapport lui-même. Elle précise que F. Noghero n'est pas la porte-parole des experts mais a

simplement présenté les conclusions de leur rapport. Elle donne quelques éléments sur l'accueil de Moutier et sur le projet de modernisation de l'Etat. Concernant les fusions, au niveau financier, elle pense qu'il y a un certain potentiel d'économies surtout par la mise en commun des ressources qui doit permettre de dégager des gains d'efficacité, mais elle est consciente que de fusionner deux communes pauvres n'en fait pas une commune riche. F. Noghero précise ses propos en disant qu'il est vrai qu'à court terme les économies sont en principe faibles et elle ne voulait pas « vendre du rêve ». Par contre elle cite l'exemple de Val de Travers où cela a généré une dynamique économique. R. Baume considère que l'exemple de Val de Travers n'est pas optimal car elle reste parmi les communes les plus pauvres du Canton de Neuchâtel. F. Noghero pense qu'il faut regarder d'où elles partaient et où elles sont aujourd'hui même si peut-être que la nouvelle commune de Val de Travers ne fait pas encore rêver.

V. Schmitt relève une certaine partialité dans le rapport en citant le modèle neuchâtelois. Il indique que Vaud a encore de nombreuses communes, le Valais également. Il s'interroge aussi sur ce qu'on penserait si la Confédération disait que 26 cantons c'est trop. Madame la Ministre indique que les retours qui parviennent au Gouvernement, aux services cantonaux et à la délégation aux affaires communales montrent plutôt un essoufflement et des difficultés au sein de la plupart des communes. Elle mentionne le rapport au postulat sur l'autonomie communale.

J. Lallau demande de préciser la portée du vote de ce soir. Il est confirmé par L. Maitre que cela doit permettre ensuite d'aller de l'avant, d'entrer dans le mouvement. Il précise que le vote a une portée limitée, raison pour laquelle il a été estimé que les Maires pouvaient se prononcer sans avoir le préavis de leur exécutif.

Tel qu'indiqué dans l'ordre du jour de l'Assemblée, il est proposé de se positionner sur une décision de principe, à savoir « Approuvez-vous l'organisation du forum des communes ? ». Au vote à mains levées, la proposition est acceptée à une large majorité. Deux communes sont opposées et sept s'abstiennent.

L. Maitre remercie les Maires et les différents intervenants pour leur présentation.

## 5. ÉLECTIONS PRÉSIDENT(E) ET VICE-PRÉSIDENT(E) DES ASSEMBLÉES

Selon les statuts de l'AJC, la présidence des Assemblées est assurée par une personne élue à cette fonction. L. Maitre constate dès lors qu'il n'est pas opportun de poursuivre comme cela a été fait jusqu'à présent avec une présidence assurée par le Président du comité. Il se retrouve parfois dans une position particulière lorsque le comité est pris à parti. Par conséquent, il indique que le comité a sollicité pour la présidence des assemblées Aline Erard, Maire de Saint-Brais, ainsi que Joël Burkhalter, Maire de Courrendlin pour la vice-présidence. Tous deux se portent candidats à l'élection pour ces fonctions respectives.

L. Maitre demande si d'autres personnes sont intéressées à se porter candidates. Comme cela n'est pas le cas, les deux candidats sont élus par applaudissement.

## 6. DIVERS

L. Maitre rappelle que la prochaine assemblée aura lieu le mercredi 25.06.2025, et donc que le forum des communes se tiendra le mercredi 03.09.2025.

L. Maitre propose aux communes de faire part au comité via sa secrétaire générale des thèmes qu'ils souhaiteraient voir traités par notre association. Cela peut être sous forme de présentation lors des Assemblées, de création d'un groupe de travail, d'informations dans les lettres d'informations diffusées par l'AJC aux communes, mais aussi de soutien spécifique à l'une ou l'autre commune pour répondre à des questions, pour traiter des petits sujets ou des projets plus conséquents. Il encourage à prendre contact avec M. Voillat.

V. Egger annonce avoir été surpris d'apprendre, lors de la révision des comptes, par la commission des caissiers communaux, que les comptes de l'action sociale doivent être mis sur les comptes de l'année effective. La fiduciaire semble imposer cela dès les comptes 2024. Au lieu d'un bénéfice, la commune de Fontenais doit au final puiser dans sa réserve de politique budgétaire. C. Riat est surpris de cette information car selon lui cela est toujours en discussion. Il en prend bonne note, va tirer cela au clair et redonnera des informations aux communes.

L. Maitre adresse ses remerciements à toutes et à tous d'avoir participé nombreux et clôt l'assemblée.

L'Assemblée est levée à 22h04.



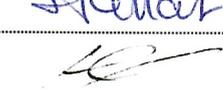
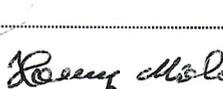
La Secrétaire générale

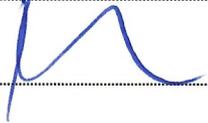
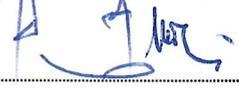
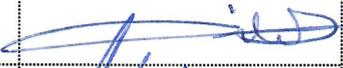
Magali Voillat



Le Président

Lionel Maitre

Commune	Nom	Prénom	Fonction	Signature
Alle	Général-Nagel	Karine	Maire	
Basse-Allaine	Gréhy	Thierry	Maire	
Basse-Vendline	Moser	John	Maire	
Boécourt	Bourquard	Thierry	Maire	
Boncourt	Maitre	Lionel	Maire	
Bourrignon	Tork	Didier	Maire	
Bure	Vallat	Michel	Maire	
Châtillon	Mittempergher	Silvio	Maire	
Clos du Doubs	Lechat	Jean-Marc	Maire	
Coeuve	Wenzeln	Breane-André	Maire	
Cornol	Villat	Gilles	Maire	
Courchapoix	Jaussi	Céline	Maire	
Courchavon	Lallar	Julien	Maire	
Courgenay	Jolissaint	Didier	Maire	
Courrendlin	Burkhalter	Joël	Maire	
Courroux	Jérôme Rios	Isabelle	vice-présidente Conseillère Commune	
Courtedoux	Tallat	Isabelle	Maire	
Courtételle	Koller	Sébastien	Maire	
Dampfreux-Lugnez	Henry	Michel	Maire	

Commune	Nom	Prénom	Fonction	Signature
Delémont	Chappuis	Damien	Maire	
Develier				
Ederswiler	Willemin	Pascal	Maire	
Fahy				
Fontenais	Egger	Viktor	Maire	
Grandfontaine	Quiquerez	Sylvain	Maire	
Haute-Ajoie	Sudran	Josiane	Maire	
Haute-Sorne	Dobler	Eric	Maire	
La Baroche	SCHAER	ROMAIN	MAIRE	
Lajoux				
Le Bémont	Tschudi	André	Maire	
Le Noirmont	Martinoli	Gabriel	Maire	
Les Bois	Bislat	Gabriel	Maire	
Les Breuleux	Bouvier	Renaud	Maire	
Les Enfers	Schmitt	Vicent	Maire	
Les Genevez	Louis	Anaël	Maire	
Mervelier	Bréchet	Mathieu	Maire	
Mettembert				
Montfaucon				
Moutier	Winistoerfer	Marcel	Maire	
Movelier	Vionz	Philippe	Maire	

Commune	Nom	Prénom	Fonction	Signature
Muriaux				
Pleigne	Brossy	Stéphane	Maire	S. Brossy
Porrentruy	Eggertswyler	Philippe	Maire	
Rossemaison	Weiss	Laurence	Vice-Maire	
Saignelégier	Erba	Catherine	Maire	
Saint-Brais	Erard	Aline	Maire	
Saulcy	Wernicke	Christophe	Maire	Christophe Wernicke
Soubey	excusé			
Soyhières	Zuber	Christian	Maire	
Val-Terbi	Chapatte	Claude-Alain	Maire	
Vendlincourt	Silliger	Anne	Maire	
Soyhières	Schäfer	Ivan	Conseiller	

Commune	Nom	Prénom	Fonction	Signature
RCJU	Beuret Siess	Rosalie		✓
RCJU	Eray	David		✓
RCJU	Massa	Antonio		✓
RCJU	Noghero	Fanny		✓
RCJU	Riat	Christophe		✓
RCJU	Rieder	Daniel		✓
AJECA	Faivet	Pascal	Président	
AJECA	Biedermann	François	<del>Président</del> vice-président	
Canal Alpha	Blanchard	Laurent		✓
Le Quotidien Jurassien	Fleury	Daniel		✓
RFJ	Cerf	Régis		✓
RTS	Klein	Gaël		✓